

Gestion environnementale : perte du plus haut niveau

Soixante-dix-neuf sites sur un total de 29 pays détiennent ce diplôme européen des espaces protégés. Une prestigieuse distinction, un encouragement à la protection et à la gestion des espaces naturels ayant « un intérêt européen exceptionnel pour la conservation de la diversité biologique, géologique ou paysagère ». En clair, ce label représente le plus haut niveau d'approbation en matière de gestion d'un espace protégé.

Créé en 1965 par le Conseil de l'Europe, il a été attribué pour la première fois dès l'année suivante. La Réserve naturelle des Hautes Fagnes, en Belgique, en avait bénéficié à l'époque. La même année, la réserve naturelle nationale de Camargue avait été le premier site français à obtenir le diplôme. Cinq autres l'ont décroché depuis lors : les parcs nationaux des Écrins, du Mercantour, de la Vanoise, de Port-Cros, et la réserve naturelle de Scandola, la seule aire marine protégée. Classée au patrimoine mondial de l'Unesco, celle-ci bénéficie, assurément, d'un autre niveau de reconnaissance internationale.

Caractérisée par son granite rougeâtre et ses eaux profondes couleur émeraude de Chine, cette partie du littoral occidental de l'île évolue, depuis l'année de sa création officielle en 1975, de concert avec le Parc naturel régional, son organisme gestionnaire.

Dès 1971, à l'heure où le projet n'en était qu'au stade de la préfiguration, de très nombreux scientifiques spécialistes de la biologie marine s'y sont succédé.

Les Français Nardo Vicente et Charles-François Boudouresque, qui fut le tout premier à y plonger, avant l'Espagnol Enric Ballesteros, ou encore le Catalan Enric Sala. Avec d'autres, ces chercheurs ont contribué à une colossale production scientifique qui pèse aujourd'hui près d'un millier de publications.

Avec le comité scientifique local et les personnels chargés de veiller sur Scandola depuis 45 ans, tous ont contribué à cette reconnaissance qui s'est étalée dans le temps.

Obtenu par la réserve en 1985 et renouvelé tous les cinq ans, le diplôme européen est particulier dans la mesure où il ne repose pas exclusivement sur le caractère remarquable des écosystèmes. Il est aussi l'indicateur du niveau de gestion de ce trésor environnemental.

À la croisée des chemins

Depuis plusieurs années, les mutations sociales montrent forcément la voie d'un renforcement du dispositif réglementaire qui ne peut être aujourd'hui celui qui était en vigueur il y a 40 ans, à l'heure où Scandola était



Réserve naturelle et activités nautiques, l'Europe estime qu'à Scandola, l'équilibre fait défaut.

JEAN-PIERRE BELZIT

à peine un peu plus qu'un territoire inviolé. Le développement du tourisme est passé par là, en particulier le boom des activités nautiques et balnéaires dont la réserve n'a cessé de constituer un attrait majeur. Le rapport d'expertise rendu le mois dernier souligne malheureusement l'impact néfaste d'une fréquentation tou-

ristique sur la faune aquatique caractérisée par un endémisme exceptionnel, et sur la survie de la population de balbuzards. Un rapport qui souligne, en outre, « des recommandations » qui n'auraient pas été prises en compte. Ce que contestent vivement les acteurs locaux, institutionnels et professionnels, notamment les

bateliers qui affirment avoir fait leur part du chemin pour préserver un trésor environnemental indissociable de la bonne marche de leur activité.

Que faire désormais ? Considérer que ce diplôme, aussi prestigieux soit-il, ne signifie pas pour autant la ponction financière sur des crédits indispensables à la

gestion, s'en passer en misant sur la force de la nature et sur son attrait ? Se pencher, en revanche, sur les raisons de sa perte et amorcer une remise en question ? Ou contester une décision jugée injuste et étudier les conditions du recours ?

À suivre.

NOËL KRUSLIN